

GRÈVE

Le port n'est plus bloqué, les tensions demeurent

R.L. France-Antilles Martinique 09.01.2012



Les négociations entre les agents de sécurité grévistes et Antilles Protection, leur nouvel employeur, devraient reprendre aujourd'hui

En grève depuis jeudi, les agents de sécurité du port de Fort-de-France ont accepté de laisser passer 30 conteneurs de banane samedi matin. La veille, une ordonnance du tribunal des référés enjoignait la CSTM à libérer l'accès au port de Fort-de-France

« Mais ça ne change rien à la situation, au contraire, ça la complique », affirme Bertrand Cambusy, secrétaire général de la CSTM. « On laisse le portail ouvert, n'importe qui, de façon illicite, peut pénétrer sur le port. La sécurité n'est pas assurée ». Et pour cause, ceux chargés de le faire sont en grève. Après le premier portail, la barrière levante est actionnée depuis un bureau fermé par les agents grévistes.

Ce samedi matin, Manuel Baudouin, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique serait venu en personne récupérer la télécommande pour tenter d'actionner la barrière. Une intervention très mal vécue côté syndical. « C'est une entrave à la liberté de grève et ça va mettre de l'huile sur le feu. Aucun travailleur du port ne va accepter qu'on bafoue le droit de grève ». Après avoir été assignés en référé, les grévistes y voient une deuxième provocation.

Mais, vers midi, ce samedi, ils avaient finalement accepté de laisser passer les 30 conteneurs de bananes, en attente depuis le matin. « Mais ce sera 30 et c'est tout! », pestaient les agents de sécurité, très remontés, devant la barrière. « On a fait un geste envers les transporteurs mais la solidarité ne doit pas aller dans un seul sens », prévient Bertrand Cambusy.

Les négociations devraient reprendre ce lundi. Les grévistes se disent déterminés à se battre pour leurs droits acquis. « Il s'agit du respect d'un protocole d'accord signé et non d'une revalorisation de salaire ». En fin d'année dernière, les agents de sécurité avaient obtenu une augmentation de salaire (12 euros de l'heure au lieu de 9) de la part d'Euro Sécurité, la société qui les employait, mais suite à un appel d'offres, Antilles Sécurité a récupéré le marché du port et, depuis, ne reconnaît pas cet accord.